

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 63

présenté par
M. Tardy, M. Hetzel et M. Tian

ARTICLE 8

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« deux cents » sont remplacés par les mots : « trois cents » »

les mots :

« « Dans les entreprises de moins de deux cents salariés, » sont supprimés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Autant que la possibilité d'instaurer une DUP soit la plus large possible, et l'ouvrir sans limite de seuil.